

CONVENTION FFR/UJSF

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

La **FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY**, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège est situé au 3-5 rue Jean de Montaigu, 91460 MARCOUSSIS, représentée par M. Bernard LAPORTE, son Président, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée la « **FFR** »

D'une part,

ET

L'UNION DES JOURNALISTES DE SPORT EN FRANCE, association régie par la loi du 25 février 1927, dont le siège est situé 95, avenue de France, 75013 PARIS, représentée par M. Jean-Marc MICHEL, son Président, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée l'« **UJSF** »

D'autre part,

Ci-après dénommées ensemble ou séparément la ou les « **Partie(s)** ».



